



Contrat de Filière Forêt Bois 2017-2020



SOMMAIRE

Préambule

1. Signataires et partenaires associés au présent contrat
2. Objet du contrat
3. Champ d'application

Partie 1 : Enjeux et stratégie d'intervention

1. Enjeux clés de la filière forêt-bois
2. Stratégie d'intervention (axes stratégiques)
3. Mise en œuvre du contrat

Partie 2 : Plan d'actions

Axe 1 : Une interprofession forte et reconnue par tous

- Thème 1 : Structurer
- Thème 2 : Représenter
- Thème 3 : Piloter la filière et définir une stratégie
- Thème 4 : Observer, informer, alerter

Axe 2 : Gérer durablement la ressource, optimiser sa mobilisation et sécuriser les approvisionnements des entreprises

- Thème 1 : Restaurer l'équilibre forêt-gibier
- Thème 2 : Gérer durablement la forêt
- Thème 3 : Suivre et mobiliser la ressource
- Thème 4 : Sécuriser les approvisionnements

Axe 3 : Soutenir et renforcer la compétitivité des acteurs de la filière

- Thème 1 : Accompagner la compétitivité des entreprises
- Thème 2 : Favoriser l'innovation et le développement de nouveaux produits

Axe 4 : Développer les marchés du bois, la valeur ajoutée des débouchés

Axe 5 : Communiquer

Partie 3 : Pilotage, mise en œuvre et évaluation

1. Comité de pilotage
2. Modalités d'évaluation
3. Durée et renouvellement du contrat

Préambule

Le présent contrat est conclu entre :

1. Les signataires :

- l'État, représenté par Monsieur Stéphane FRATACCI, Préfet de la région Grand Est,
- la Région Grand Est, représentée par Monsieur Philippe RICHERT, son Président,
- les associations interprofessionnelles forêt-bois de la région Grand Est, représentées par leurs Présidents, MM. Jean MAEGEY, Président de FIBOIS Alsace, Gilles SOMME, président de GIPEBLOR, Laurent COLLIGNON, président de VALEUR Bois.

2. Objet du contrat

La filière forêt-bois est identifiée comme l'une des filières majeures de la région Grand Est. Le présent contrat définit les axes stratégiques, les objectifs et les actions nécessaires pour renforcer la compétitivité de la filière en région et pour conforter son potentiel de création de valeur ajoutée et d'emplois, tout en garantissant la gestion durable des forêts.

Il a été construit :

- dans la continuité du contrat de filière forêt bois de Lorraine et de la convention régionale d'objectifs en faveur de la forêt et du bois d'Alsace ;
- en valorisant la concertation mobilisée dans le cadre des travaux de rédaction du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB), dont il constitue un focus sous l'angle économique et de la compétitivité.

Il traduit la volonté des professionnels, de l'État et de la Région de renforcer la structuration, le développement et la compétitivité de la filière à chaque maillon afin de valoriser le territoire et sa ressource forestière.

3. Champ d'application

Les axes stratégiques définis par le présent contrat concernent l'ensemble du territoire Grand Est, portent sur la période 2017-2020 et visent les secteurs d'activités et professions suivantes :

- sylviculture et gestion forestière ;
- pépiniéristes ;
- entreprises du secteur de la récolte (Entreprises de Travaux Forestiers, exploitants) ;
- transporteurs bois ;
- scieries et emballages ;
- industrie lourde : panneaux, papier ;
- menuisiers, agenceurs, charpentiers, tonneliers, constructeurs, parqueteurs, etc... ;

- architectes mettant en œuvre des solutions bois ;
- acteurs du bois énergie ;
- organismes de formation et de recherche.

Partie 1 : Enjeux et stratégie d'intervention

1. Enjeux clés de la filière forêt-bois

Une attention toute particulière a été donnée au nouveau cadre géographique et aux caractéristiques propres de la région Grand Est. La définition d'une stratégie est apparue dès lors comme indispensable pour intégrer les particularités de ce territoire. L'état des lieux de la filière a été réalisé lors des concertations intervenues dans le cadre du PRFB.

Ce constat partagé est présenté de manière complète dans le PRFB et a permis de mettre en avant trois grands types d'enjeux :

- **Pérenniser et valoriser une ressource significative et diversifiée.** Avec une ressource couvrant 35% du territoire et une production supérieure de deux points à la production nationale pour des essences tant résineuses que feuillues, la région Grand Est dispose d'une matière première qu'il convient de renouveler et d'améliorer. La valorisation maximale des bois doit être plébiscitée afin de maintenir la valeur ajoutée sur le territoire et d'augmenter la marge des entreprises locales ;
- **Maintenir et développer des compétences et les valoriser sur le territoire.** Fort de près de 10 000 entreprises, ce qui place la région Grand Est en deuxième position sur le plan national, d'un réseau performant de professionnels publics et privés et d'un panel complet d'établissements de formations « bois », le territoire a de forts atouts à consolider et à déployer. L'ensemble des compétences doit être maintenu et monter en puissance grâce d'une part, à un investissement soutenu dans les entreprises et, d'autre part, à un système de formation initiale et continue moderne et adaptée aux besoins de la filière afin d'appuyer la compétitivité des acteurs locaux ;
- **Soutenir et renforcer la recherche et ledéveloppement.** La région Grand Est, territoire d'innovation et accueillant un écosystème unique en France de recherche, d'innovation et de transfert de technologie se doit de maintenir le dynamisme existant et d'assurer le transfert opérationnel auprès des entreprises pour se maintenir comme région leader en termes de développement et d'innovation.

2. Stratégie d'intervention (axes stratégiques)

La stratégie d'intervention découle de l'identification des enjeux clés qui ont permis la mise en place d'un plan d'actions décliné en cinq axes stratégiques établis en cohérence avec la feuille de route de l'organisme représentant au mieux la filière dans son ensemble, l'interprofession forêt-bois, dont les réflexions menées dans le cadre de sa restructuration ont largement alimenté et structuré le présent contrat.

Les axes stratégiques développés en partie 2 du présent contrat sont les suivants :

- une interprofession forte et reconnue par tous ;
- gérer durablement la ressource, optimiser sa mobilisation et sécuriser les approvisionnements des entreprises ;
- soutenir et renforcer la compétitivité des acteurs de la filière ;
- développer les marchés du bois, la valeur ajoutée des débouchés ;
- communiquer.

3. Mise en œuvre du contrat

Les objectifs de la filière forêt-bois sont clairement établis dans la partie 2 du présent contrat mais les modalités de mise en œuvre seront définies à la suite d'étapes de concertation. Celles-ci permettront d'élaborer des fiches actions opérationnelles qui préciseront, notamment, la problématique rencontrée, les objectifs attendus, le contenu de l'action, le budget et le plan de financement correspondant, indiquant les acteurs impliqués, le calendrier prévisionnel de réalisation, les indicateurs de suivi.

Il est important de souligner que certains objectifs engendreront des actions qui relèvent d'une mise en œuvre strictement régionale. Pour ces actions, les structures régionales adéquates seront ciblées afin d'activer les leviers nécessaires. D'autres actions relèveront en revanche du cadre national et devront être considérées comme telles.

Partie 2 : Plan d'actions

Axe 1 : Une interprofession forte et reconnue par tous

A travers ses actions et ses missions, l'interprofession régionale définit une stratégie traduisant sa vocation à incarner la voix de la filière forêt-bois régionale, afin de développer durablement à la fois les emplois et l'activité des entreprises sur le territoire régional tout en œuvrant à la valorisation des forêts du territoire.

L'interprofession est une structure neutre, impartiale, qui décide et agit pour le développement de tous les acteurs de la filière, avec pour ambitions :

- le rassemblement de tous les acteurs de la forêt et du bois ;
- la défense de l'intérêt général ;
- la coopération entre maillons ;
- le partage, l'écoute et la concertation ;
- l'efficacité des moyens ;
- la volonté d'aller de l'avant et d'innover ;
- la volonté de dépasser les conflits ;
- l'unité professionnelle ;
- le développement durable.

Afin de créer une véritable synergie dans la région Grand Est au sein de la filière et de l'ensemble de ses composantes, il est indispensable de structurer et de fédérer les acteurs pour développer les différents secteurs d'activité de la filière forêt-bois.

L'interprofession régionale assure un lien entre les différents acteurs, favorise les réseaux et les accompagne dans leur développement.

Pour ce faire, des actions communes seront portées, tant sur le plan de la communication que sur la mise en place d'actions collectives, avec pour objectifs d'augmenter la consommation de bois, d'améliorer la compétitivité des acteurs et d'amplifier la visibilité des produits bois.

L'interprofession régionale est le seul représentant de la filière forêt-bois. Elle est à la fois son porte-parole, un facilitateur d'échanges, et porteuse de l'intérêt général de la filière, en veillant à un juste équilibre entre les différents maillons.

L'interprofession régionale a enfin un rôle d'observateur de la filière, de lanceur d'alertes lorsque cela est nécessaire, de pilote et de garant de la stratégie régionale de la filière.

Thème 1 : Structurer

✓ Fédérer et structurer la filière forêt-bois du Grand Est

La filière est constituée d'acteurs très différents, dont les attentes, besoins et objectifs sont parfois divergents. Le développement de la filière forêt-bois passe inexorablement par la mise en réseau et la concertation de l'ensemble des acteurs, de l'amont à l'aval, de manière transversale. La connaissance et la compréhension des contraintes de chaque secteur permettent de lever les freins au développement de la filière et des entreprises dans leur ensemble.

→ **Animer des réunions entre professionnels**, des commissions, être le lieu d'échanges et de concertation des acteurs pour faire émerger la stratégie de la filière, ainsi que les problématiques et pistes de développement qui doivent être traitées prioritairement.

✓ Porter l'intérêt général de la filière

→ **Porter la voix de la filière** à travers le partage d'un message commun et d'objectifs prioritaires ;

→ **Arbitrer** si nécessaire et prendre des positions, dans l'intérêt général de la filière.

✓ Être le lieu d'échanges, de coopération et de coordination de la filière

L'interprofession doit rester le lieu privilégié des échanges et des discussions, même sur des sujets potentiellement conflictuels.

- **Faciliter les échanges** à tous les niveaux pour aboutir à des axes de développement partagés et cohérents avec l'intérêt général de la filière ;
- **Valider et prioriser les actions à mener.**

✓ Être reconnu par tous les acteurs de la filière et les fédérer

La représentation de tous les acteurs est indispensable et constitue l'essence même de l'interprofession. Elle est aussi le garant de l'efficacité de ses actions. L'interprofession travaille au nom et dans l'intérêt de la filière, quels que soient les secteurs d'activités.

✓ Porter et accompagner les projets structurants de la filière, les projets collectifs

De nombreux professionnels se tournent vers l'interprofession pour trouver des réponses à leurs questions et à leurs problématiques techniques. Des réponses aux besoins spécifiques peuvent être trouvées, avec notamment la coordination de projets collectifs.

- **Lever les freins à l'accès et au développement de certains marchés, améliorer la compétitivité des entreprises par la réalisation de projets stratégiques collectifs.**

Thème 2 : Représenter

✓ Représenter la filière forêt-bois du Grand Est et défendre ses intérêts

La filière est constituée d'entreprises de type PME-TPE, souvent très hétérogènes par la taille et le chiffre d'affaires. Toutes nécessitent d'être accompagnées, à différents niveaux (technique, financier, commercial,...) dans leurs investissements. L'interprofession défend les intérêts de la filière et les particularités de ses entreprises, auprès des collectivités et des financeurs.

- **Être le porte-parole** des différents acteurs en représentant la filière dans les différentes réunions régionales et nationales ;
- **Faire reconnaître la filière comme filière d'excellence.**

✓ Représenter la filière forêt-bois vis-à-vis des attentes sociétales envers la forêt et le bois

- **Valoriser** le caractère multifonctionnel de la forêt, mettre en avant ses différentes aménités, notamment auprès des différents usagers de ce milieu.

✓ Être le porte-parole de la filière

Représenter la filière lorsque c'est nécessaire :

- **Être le porte-parole et la vitrine des entreprises** dans les salons régionaux, nationaux ;

→ **Communiquer sur la filière forêt-bois**, ses entreprises et leurs compétences, dans les différents événements.

✓ Être le portail d'entrée et le facilitateur de la filière

L'interprofession est l'acteur principal en termes d'informations et de communication sur la forêt et le bois :

- les entreprises sollicitent l'interprofession pour des besoins techniques, ou d'informations diverses (financements, aspects réglementaires, recherche de fournisseurs...),
- les financeurs trouvent auprès de l'interprofession une expertise et des informations « filière » de terrain, fines et précises.

→ **Être présent sur internet, dans les salons régionaux ;**

→ **Se faire connaître et représenter la filière et ses acteurs.**

Thème 3 : Piloter la filière et définir une stratégie

✓ Mettre en place une feuille de route pour la filière

Depuis 2013, les plans d'actions nationaux se multiplient. En région, la mise en œuvre de ces plans d'actions nécessite de définir un certain nombre de priorités, en fonction des paysages industriel et forestier du Grand Est.

→ **Rédiger un *Livre Blanc*** de la filière reconnu et validé par tous ;

→ **Coordonner un bilan annuel** de tous les projets de la filière forêt-bois du Grand Est.

✓ Être le garant du respect de la bonne réalisation de la feuille de route

L'interprofession, coordonne et, assure un suivi des différents projets, répondant au Contrat de Filière régional.

→ **Animer et/ou coordonner les projets stratégiques** de la filière forêt-bois du Grand Est.

Thème 4 : Observer, informer, alerter

✓ Anticiper, assurer une veille technique et diffuser l'information pour apporter les éclairages nécessaires

Les entreprises, comme les institutionnels, ont besoin de données de cadrages, d'informations de conjonctures ou économiques, de positionnement marchés, de veille réglementaire,..., pour construire un projet, dimensionner un investissement ou définir une stratégie. Toutes ces informations doivent être collectées aux niveaux national, régional, parfois départemental, centralisées à l'interprofession et diffusées via différents outils (portail internet, newsletter, ouvrages...).

Les informations ainsi collectées, et tenues à jour, peuvent permettre une analyse plus poussée sur un secteur donné, ou de manière plus générale, sur la filière régionale.

- **Mettre en place une veille technique, réglementaire, ...etc.**
- **Piloter l'Observatoire de la Filière Bois du Grand Est**, afin de mettre à disposition un certain nombre d'informations (notes de conjonctures régulières, offres d'emplois, export/import, consommation et production de bois énergie, état des lieux du matériel, chiffres clés de la filière).

✓ Être à l'écoute des besoins et des enjeux de la filière.

L'interprofession doit être réactive. Elle doit être capable d'anticiper les freins au développement, les intérêts potentiellement divergents,..., et apporter des pistes de solution.

Elle doit être en capacité d'informer et alerter lorsque cela s'avère nécessaire.

Axe 2 : Gérer durablement la ressource, optimiser sa mobilisation et sécuriser les approvisionnements des entreprises

La région dispose d'une ressource forestière abondante et variée, soit 1,9 million d'hectares, couvrant le tiers du territoire régional et représentant 12 % des surfaces forestières nationales. Les milieux forestiers assurent à la fois des fonctions économiques, environnementales et sociales. Affirmée de longue date dans le code forestier, cette multifonctionnalité de la forêt traduit sa capacité à assurer une multiplicité de biens et de services de manière équilibrée (production économique de bois, préservation de la biodiversité, protection de la ressource en eau, contribution à la lutte contre le changement climatique, prévention et lutte contre les risques, accueil du public,...). Dans ce cadre de gestion multifonctionnelle et durable de la forêt, il convient notamment d'assurer une mobilisation optimale de la ressource en bois et de sécuriser les approvisionnements des entreprises.

Thème 1 : Restaurer l'équilibre forêt-gibier

L'équilibre sylvo-cynégétique est une condition première de la gestion durable des forêts. Ces quarante dernières années, les populations de cervidés ont progressé de façon spectaculaire. Cet accroissement a eu un impact très significatif sur les milieux naturels, les habitats et les espèces, leur fonctionnement écologique et biologique ainsi que sur leur capacité à se maintenir dans un bon état de conservation. Les situations de déséquilibre forêt gibier mettent en péril les opérations de renouvellement des peuplements forestiers et font peser de graves incertitudes sur les bois qui pourront être récoltés dans les décennies à venir. Elles constituent également un frein immédiat aux actions de gestion et d'investissement sylvicole. L'équilibre sylvo-cynégétique impose donc une attention soutenue et une mobilisation partenariale efficace des acteurs de la sylviculture et de la chasse afin d'être rétabli rapidement.

- ✓ Activer les différents leviers permettant de rétablir et de maintenir l'équilibre forêt-gibier
 - ➔ Mobiliser les actions régaliennes et des expérimentations de régulation du grand gibier ;
 - ➔ Mettre en place des outils de suivi de l'équilibre forêt-gibier ;
 - ➔ Développer des actions de sensibilisation et de formation conjointes des chasseurs et des forestiers ;
 - ➔ Promouvoir les techniques sylvicoles prenant en compte les risques de dégâts de gibier.

Thème 2 : Gérer durablement la forêt

La gestion durable des forêts revêt de nombreuses facettes, qui seront plus amplement développées dans le PRFB. Seuls les aspects jugés plus particulièrement prioritaires à l'interface immédiate des enjeux de compétitivité de la filière ont été retenus au titre du contrat de filière.

✓ Accompagner les gestionnaires et propriétaires pour faire face aux enjeux du changement climatique

Le changement climatique confronte la forêt et ses gestionnaires à un défi qu'il est primordial de relever. Il est nécessaire en particulier d'accompagner les propriétaires forestiers dans l'expertise et la prise de décision face aux évolutions climatiques en cours.

- ➔ **Apporter et relayer une expertise sur les conséquences du changement climatique en forêt ;**
- ➔ **Identifier les massifs les plus vulnérables et accompagner les évolutions nécessaires ;**
- ➔ **Développer des itinéraires sylvicoles adaptatifs ;**
- ➔ **Transférer les référentiels et outils diagnostics permettant la prise de décisions opérationnelles.**

✓ Développer et rationaliser le recours aux documents de gestion durable afin de contribuer à la dynamisation de la gestion et à l'augmentation de la récolte de bois en forêt privée. Il s'agira en particulier de développer les documents de gestion durable comprenant un prévisionnel de coupes et de travaux.

✓ Soutenir la certification en forêt et dans les entreprises afin de garantir au consommateur que le bois est issu de forêts gérées durablement, la région étant déjà très bien positionnée en matière de certification forestière, avec 60% de certification, contre moins de 40% en moyenne en France métropolitaine.

Thème 3 : Suivre et mobiliser la ressource

La connaissance et le suivi de la ressource sont indispensables pour leur gestion. La connaissance doit être mobilisée à la fois à l'échelon régional et des grands massifs forestiers afin d'orienter les politiques publiques et à l'échelon opérationnel de l'exploitation afin d'accompagner la prise de décision des acteurs professionnels. Il convient par ailleurs d'identifier les freins et de mobiliser les différents leviers qui permettront de susciter des dynamiques robustes de mobilisation de la ressource, avec le souci de l'équilibre des usages.

- ✓ Assurer un suivi dynamique de la ressource
 - ➔ **Mettre en place un observatoire régional de la ressource ;**
 - ➔ **Accompagner les études et les actions de développement d'outils de suivi et de gestion de la ressource à l'échelon opérationnel de l'exploitation.**
- ✓ Favoriser la mobilisation des bois
 - ➔ **Identifier les freins à la mobilisation ;**
 - ➔ **Améliorer la logistique au niveau de la mobilisation des bois ;**
 - ➔ **Développer la desserte forestière ;**
 - ➔ **Développer des méthodes alternatives de mobilisation ;**
 - ➔ **Soutenir le développement de l'intermodalité du transport dans la filière (route, fret, fluvial) ;**
 - ➔ **Décliner les actions issues de l'étude ORT sur la logistique du bois dans le Grand Est.**
- ✓ Développer et structurer un réseau d'entreprises de travaux forestiers (ETF) performant
 - ➔ **Animer et gérer le réseau des ETF ;**
 - ➔ **Accompagner la structuration et les mutations auxquelles sont confrontées les ETF ;**
 - ➔ **Aider à la mutualisation de moyens (humains et matériels) ;**
 - ➔ **Aider à la diversification des activités des ETF ;**
 - ➔ **Développer et sécuriser l'activité des ETF, notamment par des contrats pluriannuels ;**
 - ➔ **Assurer le renouvellement de la main d'œuvre de récolte ;**
 - ➔ **Accompagner les investissements des ETF ;**
 - ➔ **Assurer la qualité du travail via les chartes de travaux ;**
 - ➔ **Développer l'attractivité des métiers de la récolte ;**
 - ➔ **Développer la formation des ETF ;**
 - ➔ **Permettre aux ETF de connaître leurs prix de revient.**
- ✓ Garantir l'équilibre des usages
 - ➔ **Promouvoir la hiérarchie des usages du bois (BO/BI/BE) ;**
 - ➔ **Optimiser le rapport entre la qualité du bois et son usage.**

Thème 4 : Sécuriser les approvisionnements

La sécurisation des approvisionnements des entreprises implique des actions dès l'amont, dans une logique structurée de filière. Il s'agit à la fois de porter l'accent sur les enjeux de pérennité de la ressource, d'organisation des liens commerciaux avec l'aval, de formation des élus et des forestiers aux enjeux de l'aval, ainsi que de structuration de l'offre.

- ✓ Assurer le renouvellement de la forêt par l'amélioration des peuplements forestiers non productifs et leur régénération, notamment par plantation, en prenant en compte le changement climatique
- ✓ Anticiper les besoins
 - ➔ **Être attentif aux besoins de la filière pour la commercialisation des produits forestiers ;**
 - ➔ **Orienter les choix de gestion du propriétaire en fonction des besoins de l'aval ;**
 - ➔ **Avoir une vision prospective des besoins.**
- ✓ Développer les contrats d'approvisionnement en assurant une concertation entre les acteurs
- ✓ Développer la formation des forestiers et des élus
- ✓ Structurer l'offre et lui apporter de la visibilité par son regroupement et l'agrandissement des unités de gestion
 - ➔ **Regrouper l'offre en forêt publique et privée ;**
 - ➔ **Agrandir les unités de gestion pour développer la massification de la récolte forestière.**

Axe 3 : Soutenir et renforcer la compétitivité des acteurs de la filière

Avec près de 10 000 entreprises (12,3% du niveau national) et une ressource qui recouvre 35% du territoire, la région Grand Est est dotée d'un réseau d'outils et d'une matière première qu'il convient de valoriser. La filière forêt-bois emploie déjà 55 500 personnes sur le territoire régional et constitue un domaine prometteur en terme de développement tant les enjeux qui la concernent sont des sujets d'avenir. Néanmoins, pour conserver les marchés déjà acquis par nos entreprises et leur permettre d'en conquérir de nouveaux, il faut veiller à la modernisation continue des outils et des modes opératoires. Les régions sylvicoles voisines comme la Bourgogne Franche-Comté ou les pays frontaliers tels que l'Allemagne ou la Belgique sont aujourd'hui bien équipés et obligent le territoire à poursuivre l'amélioration qualitative et quantitative du parc machines pour maintenir sa compétitivité. Le présent contrat vise à accompagner cette nécessaire transition en accompagnant la compétitivité des entreprises (**thème 1**) et en favorisant l'innovation et le développement de nouveaux produits (**thème 2**).

Thème 1 : Accompagner la compétitivité des entreprises

✓ Disposer d'un outil de production compétitif

La concurrence en matière de production, de récolte et de transformation du bois est importante. Il convient de faciliter l'acquisition par les entreprises de machines qui permettent de réduire les coûts tout en augmentant les rendements, la qualité des produits et la sécurité des personnes tout en limitant les impacts négatifs sur l'environnement.

→ **Mettre à disposition un réseau d'acteurs compétents pour fournir des conseils techniques et des solutions financières adaptés ;**

→ **Investir dans les moyens de production** en accompagnant l'investissement des entreprises (matériel et immatériel) et en proposant un panel de dispositifs d'aide à l'investissement pour s'adapter au besoin de chaque projet (s'intégrant à la démarche du SRDEII et le cas échéant en lien avec le programme usine du futur) ;

Soutenir les actions individuelles et collectives, la coopération et la synergie entre acteurs en coordonnant et proposant des projets mutualisés et en mettant en place des actions collectives (groupements d'achats, de commercialisation etc.) ;

→ **Identifier et quantifier** les productions régionales, du sciage aux produits finis.

✓ Garantir un niveau de compétences suffisant des acteurs de la filière

Rester compétitif, c'est savoir s'adapter à des machines qui changent, des demandes qui évoluent et des besoins en constant développement. Pour faire

face à cela, les acteurs doivent avoir à disposition un réseau de formateurs et d'informations faciles d'accès et efficaces qui leur permettent de développer en continu leurs compétences.

- **Investir dans la formation des producteurs et salariés de l'amont à l'aval** en faisant le lien entre entreprises et établissements de formation, en proposant un accompagnement et des aides à la formation continue et/ou initiale et en coordonnant l'EDEC bois – ameublement, le campus des Métiers et des Qualifications BOIS et le Contrat d'Objectifs Territorial BOIS ;
- **Développer l'attractivité des métiers** en organisant des communications régulières et multiples envers les cibles concernées (voir Axe 5) ;
- **Identifier et lever les freins au développement de l'apprentissage** ;
- **Adapter la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi aux besoins des entreprises** ;
- **Développer les liens entre les écoles de spécialités différentes** ;
- **Adapter les référentiels de formation, les outils et le matériel pédagogique aux mutations de la filière** ;
- **Promouvoir l'échange d'expériences intra et inter maillons de la filière** ;
- **Favoriser la recherche, le développement et l'innovation à tous les niveaux de la filière et apporter conseils et formation aux entreprises sur l'innovation.**

Développer et favoriser les circuits courts et l'économie locale

Le territoire Grand Est dispose de la ressource, des outils et de certains marchés. Favoriser les circuits courts, c'est assurer le maintien de la valeur ajoutée au cœur de nos territoires et en faveur de nos entreprises. C'est également optimiser les transports et limiter les coûts énergétiques, une logique d'avenir en lien avec les politiques de transition énergétique.

- **S'appuyer sur les démarches existantes pour établir un cahier des charges adapté à la ressource régionale** ;
- **Maîtriser l'export des grumes** ;
- **Soutenir et renforcer la compétitivité des entreprises pour leur permettre de proposer des prix d'achat concurrentiels.**

✓ Sécuriser les approvisionnements

Chaque entreprise a besoin de visibilité sur la matière qu'elle emploie. Qu'il s'agisse du bois sur pied pour les acteurs de la récolte ou de grumes pour les scieurs par exemple, l'assurance d'un approvisionnement adapté à court et moyen terme sécurise les activités économiques et permet d'envisager l'avenir en termes d'investissement, de recrutement ou de développement. Il est donc essentiel de développer les contrats d'approvisionnement entre tous les maillons de la filière.

- ➔ **Suivre les approvisionnements des scieries ;**
- ➔ **Limiter l'export de grumes pour maintenir la valeur ajoutée sur le territoire en augmentant la quantité et la qualité des contrats d'approvisionnement à chaque maillon de la filière ;**
- ➔ **Faciliter la mise en relation acheteurs/ fournisseurs.**

Connaître au mieux les réglementations et leurs évolutions, pour anticiper et lever les freins au développement

Connaître en amont les évolutions réglementaires qui peuvent impacter une activité économique permet d'anticiper les changements nécessaires et de garantir une continuité de la compétitivité. Il n'est cependant pas facile pour un entrepreneur d'assurer son activité au quotidien tout en assurant une veille sur les évolutions réglementaires de son secteur. Une structure d'appui compétente doit faire ce travail et communiquer ensuite de manière efficace, simple et rapide.

- ➔ **Assurer une veille et être force de proposition dans le cadre des réunions des groupes de travail nationaux et comités de réglementation (FCBA, CSTB, etc.) puis informer les structures nationales concernées ;**
- ➔ **Apporter conseils et formations aux entreprises sur la réglementation et leurs obligations ;**
- ➔ **Organiser des groupes de travail et des projets collectifs permettant aux entreprises régionales de s'adapter aux normes et réglementations ;**

Développer, homogénéiser la normalisation des produits (pour toutes les essences) ;

- ➔ **Lever les freins à l'innovation ;**

Mieux connaître les réglementations étrangères en réalisant une veille sur les normes appliquées dans les pays voisins par secteur d'activité et par produit.

✓ Maîtriser les coûts de revient

Le prix naturel des produits doit être connu au mieux pour maîtriser la trésorerie des entreprises. Cette étape de calcul doit être surveillée et actualisée en continu afin d'ajuster les prix de vente et garantir la compétitivité et la pérennité de l'entreprise à court et moyen terme. Il est indispensable pour les entreprises de connaître l'ensemble des postes intervenant dans le calcul du coût de revient de manière fiable. Un organisme tiers peut apporter ces informations et pérenniser ainsi les trésoreries.

- **Animer un observatoire des prix en réalisant une veille sur les prix pratiqués dans les autres régions et pays limitrophes ;**
- **Établir un référentiel technico-économique sur les coûts de revient de chaque secteur (de la forêt à la première transformation) ;**
- **Initier et renforcer des formations en matière de calcul de coût de revient.**

✓ Organiser l'offre

Une offre coordonnée et regroupée facilite la visibilité des productions hors du territoire, dans les autres régions et à l'international. Organiser l'offre est donc un défi majeur pour pérenniser les débouchés de nos entreprises et acquérir de nouveaux marchés.

- **Développement les regroupements d'employeurs ;**
- **Organiser des retours d'expérience ;**
- **Mobiliser les outils d'aide et d'accompagnement existants.**

Thème 2 : Favoriser l'innovation et le développement de nouveaux produits

✓ Développer des moyens de production plus performants (robotisation,...) en favorisant aussi le lien entre la recherche et les entreprises

Les nouvelles technologies investissent aujourd'hui les territoires et activités rurales : systèmes d'information embarqués, robotisation, scanner de grume sont autant d'initiatives qui se développent et visent à augmenter les productivités, la souplesse des réponses, la qualité des produits et la sécurité des opérateurs. Autant d'objectifs que le territoire veut atteindre avec ses entrepreneurs. Pour ce faire, les organismes de recherche, dont la région Grand Est est particulièrement riche, doivent orienter leurs efforts vers ces domaines et développer en parallèle des modes de diffusion de leurs résultats de manière efficace et adaptées aux besoins et aux contraintes des entreprises.

- **Accompagner les scieries pour qu'elles puissent répondre aux besoins de la construction bois (notamment concernant les**

produits semi-transformés) en créant des rencontres entre entreprises, centres de transferts, pôles de compétitivité, etc.

→ Mobiliser les outils d'aide et d'accompagnement existants.

✓ Développer l'étude et la recherche de nouveaux produits

La compétitivité du tissu professionnel de la filière forêt bois Grand Est se maintiendra dans le temps si les produits actuels sont améliorés en continu et que de nouveaux produits émergent en même temps pour répondre aux débouchés futurs. Des structures compétentes doivent concentrer leur énergie sur cet objectif afin de garantir à nos entreprises d'avoir « une longueur d'avance ».

→ Diffuser l'innovation en encourageant l'intégration d'étudiants chercheurs dans les entreprises de la filière ;

→ Trouver des applications aux essences présentes dans la forêt régionale en organisant des réunions d'échanges entre amont/aval pour mieux connaître les besoins et les tendances ;

Promouvoir l'innovation et les initiatives régionales par les Trophées de l'innovation, la diffusion d'outils de veille (VGINOV), etc.

Axe 4 : Développer les marchés du bois, la valeur ajoutée des débouchés

Une bonne connaissance des marchés et de leurs évolutions prévisibles est nécessaire pour fonder une stratégie soutenable au regard des impératifs de rentabilité et rester en capacité d'adapter celle-ci avec toute l'anticipation requise. Trois sources de valorisation se distinguent :

- les marchés « bois d'œuvre » : ameublement, agencement, emballage et bâtiment ;
- les marchés « bois d'industrie » : industrie du papier et du carton, du bâtiment et de l'ameublement (panneaux) ;
- les marchés du « bois énergie » : bois bûche, plaquettes, pellets...

Le marché de la construction bois apparaît comme le principal marché à court-moyen terme et comme l'un des moteurs de développement de la filière. Il repose sur un important réseau de professionnels. Son développement est toutefois limité par des difficultés d'approvisionnement en local. L'enjeu économique de la filière forêt-bois, c'est aussi la recherche de valeur ajoutée des débouchés qui passe par une diversification des marchés. Il convient de s'appuyer sur les compétences et les moyens de recherche existants, sur le tissu industriel dynamique ainsi que sur la diversité des ressources pour relever le défi. Le présent contrat vise à faire du Grand Est une région exemplaire en matière de construction bois (**thème 1**) et à diversifier les marchés (**thème 2**) pour améliorer la compétitivité de la filière.

Thème 1 : Faire du Grand Est une région exemplaire en matière de construction bois

✓ Développer les marchés de la construction bois

Le bois peut intervenir aussi bien dans l'ossature des constructions qu'en tant que matériau susceptible d'être mobilisé, sous des formes diverses afin de concourir notamment à la performance énergétique de l'habitation. Malgré une image positive, l'utilisation du bois se heurte à la position dominante d'autres matériaux et à des freins normatifs ou réglementaires. En outre, les industriels français importent des produits bruts ou semi-finis d'autres pays européens car ils peinent à trouver du bois correspondant à leurs attentes techniques à des prix compétitifs. Face au développement du marché de la construction bois, l'enjeu est de proposer des produits adaptés à la seconde transformation en utilisant la ressource nationale.

- **Redynamiser les marchés traditionnels dans la construction bois** en développant un argumentaire en faveur de la construction bois, en organisant un palmarès annuel en Grand Est ;
- **Favoriser la mixité des matériaux** en développant des partenariats, en s'appuyant sur le réseau de R&D régional ;
- **Sensibiliser et convaincre les décideurs et les prescripteurs à utiliser du bois** en communiquant sur les avantages du bois dans

la construction, en participant à des salons de l'habitat régionaux, en soutenant un réseau de prescripteurs bois ;

- **Communiquer sur la diversité des matériaux et des produits** en intervenant en école d'Architecture, en développant un catalogue des produits bois locaux ;
- **Développer les produits d'ingénierie dans la construction et les industrialiser** afin de satisfaire la demande des entreprises régionales (préfabrication, innovation constructive) ;
- **Soutenir les entreprises locales qui investissent pour développer les produits d'ingénierie** afin de faciliter et d'accompagner les projets d'investissements ;
- **Promouvoir l'emploi du bois en structure et dans l'ensemble du bâtiment** en accompagnant les projets exemplaires et en communiquant sur les retours d'expérience ;
- **Développer un marché local sur des bâtiments « ordinaires »** afin de concurrencer d'autres matériaux en mettant en avant le contexte favorable à l'ossature bois face à la montée des préoccupations environnementales et à l'évolution réglementaire ;
- **Définir les marchés prioritaires à développer** notamment sur l'utilisation des feuillus en aménagement intérieur mais également en construction.

✓ Anticiper et accompagner le développement de nouveaux débouchés de la construction bois

Les marchés de la filière sont de nature très différenciée (construction, ameublement, emballage, papier, chimie du bois, énergie,...). Certains produits relèvent d'un positionnement sur un marché de masse, tandis que d'autres relèvent d'un marché de niche. Une bonne connaissance des marchés permet d'anticiper et d'accompagner le développement de nouveaux produits.

- **Développer les nouveaux usages du bois** en conception de construction, d'aménagement et en finition en lien avec le plan « solution durable » de la Nouvelle France Industrielle ;
- **Accompagner et soutenir le développement des produits en combinant le bois à d'autres composés** en privilégiant par exemple les approches d'éco-conception ;
- **Développer l'innovation** en travaillant sur l'ingénierie de systèmes constructifs (BIM – maquette numérique), en créant des événements de rencontre entreprises/centres de transfert de technologie/pôles de compétitivité, et en mobilisant les outils d'aide et d'accompagnement existants ;

- **Développer des produits à plus forte valeur ajoutée notamment dans les scieries** en favorisant des réflexions d'intégration vers l'aval.

✓ Valoriser la ressource locale

L'adaptation des usages à la ressource locale implique notamment de lever les obstacles à l'usage des feuillus dans la construction, en caractérisant et en qualifiant les performances techniques des bois français. Plus globalement, il est fait le constat d'une inadéquation qualitative des produits offerts par rapport aux besoins de l'industrie.

- **Mieux valoriser la ressource locale existante notamment les gros bois résineux ;**
- **Trouver des débouchés pour les bois de qualité intermédiaire ;**
- **Développer les débouchés pour les feuillus, notamment pour ce qui concerne le hêtre.**

Thème 2 : Diversifier les marchés de la filière bois

✓ Accompagner le développement du bois énergie

Les entreprises du bois énergie connaissent un essor important. L'énergie intervient en bout de chaîne dans la hiérarchie des usages de la biomasse.

- **Promouvoir et gérer le bois énergie dans le cadre d'une démarche qualité (respect des usages de la ressource BO/BI/BE),**
- **Améliorer la gouvernance** d'échange et de suivi en ouvrant la participation aux cellules biomasse aux représentants des Interprofessions forêt-bois et en proposant la création d'une cellule biomasse Grand Est élargie.

✓ Développer l'emballage

L'emballage bois constitue un débouché important pour la filière. Les produits se divisent en quatre familles : les palettes en bois, l'emballage léger, la tonnellerie et l'emballage industriel.

- **Développer l'innovation vers de nouveaux emballages** en analysant les paramètres réglementaires, techniques et de coûts de production en vue de maintenir la compétitivité du secteur, en faisant la promotion du peuplier en tant que matériau d'emballage.

✓ Développer l'export de produits finis

Dans le cadre du Contrat de Filière du CSF bois (Comité stratégique de filière)) au niveau national, les partenaires de la filière ont partagé le constat d'une faiblesse du marketing au sein des entreprises et de la filière dans son

ensemble. La mise en marché nécessite souvent d'être accompagnée, notamment dans un contexte d'internationalisation des entreprises.

- **Mobiliser les outils d'aide et d'accompagnement existants** en incitant les entreprises à intégrer les actions de promotion à l'export, en mettant en place un système de parrainage par des entreprises rodées à l'exportation pour le partage d'expérience et le soutien aux primo-exportateurs

✓ Observer la filière forêt-bois

Dans le contrat de filière national du CSF, il a été constaté un manque d'informations suffisamment fiables et partagées, actuelles et prévisionnelles au niveau local et national, ceci peut handicaper le développement économique.

- **Définir et animer les observatoires répondants aux besoins des acteurs régionaux** en assurant la convergence des données.

Axe 5 : Communiquer

Aujourd'hui, le grand public possède une vision souvent erronée de la filière forêt-bois. En effet, des clichés persistent : des idées préconçues sur l'emploi du bois dans le bâtiment, une image négative de l'exploitation des bois en forêt, une image vieillissante des métiers et des formations, et une vision parfois archaïque des entreprises. Il devient indispensable de développer une stratégie de communication pour combattre les idées reçues, afin de soutenir le développement de la filière forêt-bois. Le consommateur final doit être informé, sensibilisé, éduqué à l'emploi du matériau bois et ses usages. Il doit être mis en capacité d'accepter et comprendre les différentes étapes de transformation, de la forêt à l'utilisation finale, avec notamment un point très sensible : l'acceptation sociale de l'exploitation des bois.

L'information et la sensibilisation à tous les niveaux et pour tous publics revêtent une importance particulière : production et diffusion d'outils, organisation de manifestations ponctuelles d'envergure, communication grand public, participations aux salons régionaux et nationaux.... Toutes les occasions doivent être exploitées pour afficher le dynamisme de la filière, à travers ses acteurs, leurs investissements et leurs innovations. Un important travail auprès du grand public mais aussi des jeunes est à mettre en place afin de susciter des vocations, par exemple.

Les entreprises et les métiers de la filière pâtissent d'un manque de vocations, qui se joue notamment lors de l'orientation scolaire, se traduisant par un manque de candidats lors des recrutements. Cette pénurie est un véritable problème pour les entreprises qui souhaitent développer leur activité et qui ne trouvent pas les compétences adéquates. Le vieillissement des personnels et la question de leur renouvellement viennent accentuer cette problématique.

Thème 1 : Communiquer

✓ Informier le grand public des réalités économiques, écologiques et environnementales de la forêt, de sa gestion et de sa récolte

La filière forêt-bois doit construire une stratégie de communication à la hauteur de ses ambitions. La filière, à travers la mise-en-œuvre du matériau bois, bénéficie de nombreux atouts facilement exploitables en termes de communication. La communication sur le produit fini (meubles, emballages, constructions bois...), incluant design, finitions innovantes et performances, est une évidence.

→ Promouvoir le matériau bois et ses différents usages, afin de développer les marchés.

De nombreux freins persistent, et notamment à l'amont de la filière où les étapes de fabrication, de transformation ou de récolte peuvent avoir une connotation très négative. Ces à priori sont à combattre par des campagnes de communication ciblées.

→ Communiquer de manière récurrente et notamment auprès des plus jeunes,

- **Communiquer sur les rôles de la forêt et son cycle de vie,**
- **Développer l'acceptabilité sociale de la récolte.**

Thème 2 : Promouvoir les métiers et les formations

✓ Rendre les métiers attractifs et créer des vocations

Les métiers de la filière sont relativement peu connus des jeunes publics, d'où la nécessité de faire découvrir les entreprises qui composent la filière forêt-bois, leurs diversités d'emplois, de compétences et de niveaux de formations requis.

Il est également important de vaincre les préjugés

- **Promouvoir les métiers,**
- **Promouvoir les formations à travers les différents cursus existants (apprentissage, etc.),**
- **Promouvoir les entreprises.**

✓ Rendre la filière visible et accessible

La filière forêt-bois brille par sa diversité (d'entreprises, de secteurs d'activités, de produits, ...) qui sont de véritables atouts pour un développement futur.

La communication se doit d'être ciblée, construite et répondre à une véritable stratégie, en fonction des objectifs à atteindre.

- **Construire une stratégie de communication ;**
- **Communiquer vers les différentes cibles définies (grand public, professionnels, etc.) ;**
- **Construire des outils de communications adaptés et innovants (internet, réseaux sociaux, etc.).**

Partie 3 : Pilotage, mise en œuvre et évaluation

1 Comité de pilotage

La **Commission Régionale de la Forêt et du Bois** (CRFB) assurera le suivi du Contrat de Filière Forêt-Bois. A ce titre, elle constituera le lieu pour :

- dresser le bilan des actions réalisées ;
- identifier les axes d'amélioration ;
- réviser le cas échéant les stratégies mises en œuvre ;
- assurer au terme des quatre années, l'évaluation du Contrat de Filière.

Afin de pouvoir alimenter les travaux de la CRFB, une instance technique de concertation et d'échanges, d'élaboration de fiches actions, de suivi des demandes d'aides et d'adaptation des dispositifs financiers est constituée. Cette instance appelée **Comité Technique Filière Forêt Bois** rassemblera les partenaires de la filière : les services de l'État, de la Région, des Interprofessions et toutes personnes qualifiées désignées par le Comité dont la présence est requise en fonction des sujets abordés.

Selon les besoins, des groupes de travail spécifiques pourront être mis en place afin de débattre et d'expertiser techniquement des sujets particuliers.

2 Modalités d'évaluation

La mise en place d'indicateurs dans la déclinaison opérationnelle des grands axes retenus dans la stratégie régionale promue par ce Contrat permettra de faciliter le pilotage, le suivi et l'évaluation des actions soutenues.

Il s'agit d'indicateurs de suivi et d'indicateurs de performance permettant d'évaluer la situation régionale mais également de mesurer l'impact des stratégies mises en œuvre.

3 Durée et renouvellement du Contrat

Le présent Contrat est conclu pour une durée de quatre ans jusqu'au 31 décembre 2020 et pourra être prorogé, amendé, en cas de besoin. Un bilan approfondi pourra être réalisé à cette occasion.